

Reçu le

19 JUIN 2025

SELAS AJIRE RENNES

Groupama Gan Vie
Direction Collectives
Cotisations déléguées
Opérations Prévoyance/Santé
2 boulevard de Pesaro
92024 NANTERRE
Courriel : mesdemandesdelegataire.cotisations@ggvie.fr



LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Selas Ajire
Maître Erwan Merly
6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister
35000 Rennes

Nos références :

Contrat : 0246/865883-00060
Société : CHR SCOTT PREMIUM
Ref : 25U7U7K

Paris, le 17/06/2025

Maître,

La société CHR SCOTT PREMIUM a été placée en redressement judiciaire par décision de justice le 02/04/2025.

Vous avez été désigné administrateur judiciaire. Nous avons fait le nécessaire auprès de Maître THIRION, mandataire judiciaire, pour l'inscription d'une créance de 459,30 Euros selon le bordereau définitive ci-joint.

La société CHR SCOTT PREMIUM a souscrit auprès de Groupama Gan Vie le contrat collectif pour une certaine catégorie de son personnel dont le numéro est indiqué ci-dessous :

Contrat	Produit
865883-00060	Santé

En application de l'article L.631-14 du Code de Commerce, nous vous mettons en demeure de nous faire connaître votre choix quant au maintien en vigueur du contrat précité.

Si vous optez pour le maintien de ce contrat, il conviendra de nous communiquer le nom des personnes à couvrir dans le cadre de ce contrat.

En application de l'article L911-8 du Code de la Sécurité sociale et du contrat d'assurance (Annexe 2 des Conditions Générales), nous vous précisons que le maintien des garanties, dans le cadre de la portabilité, est accordé, dans les conditions définies au contrat.

La portabilité cesse dans les cas suivants :

- Résiliation du contrat d'assurances
- Disparition de l'entreprise suite au jugement de clôture de la liquidation judiciaire

Il vous appartiendra d'en informer les salariés en lieu et place de l'employeur.

Nous vous précisons également que les cotisations postérieures au jugement d'ouverture devront être réglées au comptant à chaque échéance, à l'aide des documents fournis régulièrement par GAN EUROCOURTAGE.

A défaut de recevoir **dans un délai d'un mois**, votre confirmation du maintien en vigueur de ce contrat, nous vous informons qu'il sera résilié de plein droit le 17/07/2025.

Je suis à votre disposition et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable d'Unité
Déborah GANE



**BORDEREAU DE DECLARATION DEFINITIVE
EVALUATION
DES SOMMES RECLAMEES PAR GROUPAMA GAN VIE**

dont le siège social est situé
8-10 rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08

A la procédure de liquidation judiciaire de la société CHR SCOTT PREMIUM en date du 02/04/2025.

Cotisations dues pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025.
- Contrat numéro 865883-00060 : 459,30 Euros

Soit un montant total de 459,30 Euros
dont Groupama Gan Vie demande l'admission au passif.

Paris, le 17/06/2025

Certifié sincère et véritable,

Pour Groupama Gan Vie.





Raison sociale : CHR SCOTT PREMIUM

SIREN : 41929529000011

Adresse postale : 6 RUE DE LA MONNAIE 56000 VANNES

Marseille, le 12/06/2025

Objet : Déclaration créance suite redressement judiciaire

Bonjour,

Nous faisons suite à la procédure collective pour l'établissement : CHR SCOTT PREMIUM / 41929529000011. Vous trouverez ci-dessous le détail de la créance pour le contrat frais de santé en gestion baloo.

Le jugement étant intervenu le 02/04/2025, la créance totale à déclarer pour le 1T2025 est de 459.30€ détaillés comme suit :

- Contrat n° 865883/00060BASE 1T2025 : 459.30€ (dsn)

Nous vous souhaitons une bonne réception des éléments.

Bien à vous

RECOMMANDÉ AVEC ASSURANCE

Recu le

19 JUN 2025

RECOMMANDÉ
SELAS AJIRE RENNES AR

SELAS AJIRE
ME ERWAN MERLY
6 COURS RAPHAEL BINET
LE MAGISTER
35000 RENNES
FRANCE METROPOLITAINE

DESTINATAIRE

Déduire 7 grammes



2C 186 110 9662 6

